

Le parlement soutient fermement la mesure de réduction fiscale pour l'industrie sidérurgique

Après la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) vendredi, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) s'est elle aussi prononcée mardi en faveur d'une réduction fiscale pour l'industrie sidérurgique. Elle a également souligné l'importance de la sécurisation durable du site de recyclage de l'acier et de l'aluminium pour la Suisse.

Vote clair du Parlement suisse en faveur de la sécurisation du cycle métallurgique

metal.suisse salue le positionnement clair des parlementaires suisses. Après l'audition du Conseil fédéral, la CER-E a décidé le 15 novembre 2024 de valider les motions [24.3146](#) et [24.3159](#), qui demandent au Conseil fédéral de prendre des mesures immédiates pour sauver l'aciérie de Gerlafingen, et la motion [24.3374](#) qui charge le Conseil fédéral d'accorder un financement transitoire à l'industrie sidérurgique, sous une forme appropriée, afin de garantir le site industriel et de production en Suisse et de préserver l'économie circulaire. Au vu des menaces de fermeture des aciéries de Gerlafingen et d'Emmenbrücke, les parlementaires ont jugé qu'il était nécessaire d'agir. La commission se prononce clairement en faveur de la création de conditions-cadres appropriées en matière de politique économique et contre la politique industrielle.

Des mesures de soutien concrètes de la CEATE-N

Lors de la séance du 19 novembre 2024, les membres de la CEATE-N ont fait suivre cette décision de mesures concrètes, affichant clairement un positionnement différent de l'attitude passive du Conseil fédéral. Avec un rabais échelonné sur les taxes prélevées pour l'utilisation du réseau électrique à destination des entreprises dont la production annuelle dépasse les 20 000 tonnes de matériaux majoritairement recyclés, les usines d'aluminium et les aciéries revêtent une importance stratégique qui justifie des mesures de soutien. La CEATE-N envoie un signal clair et fort à l'économie circulaire et à l'industrie du recyclage à forte intensité énergétique en Suisse. Par cette décision, la majorité de la CEATE vient corriger la politique industrielle suisse dans le domaine de l'énergie. Viennent s'ajouter un allègement des coûts pour les gros consommateurs et le renforcement de la réserve de consommation. La Commission atténue ainsi les conséquences négatives pour l'environnement et crée une réserve peu coûteuse, qui contribuera parallèlement à soulager les usines.

Reconnaissance de l'importance du recyclage des métaux en Suisse

À court terme, l'amélioration des conditions-cadres permet aux entreprises d'acier et d'aluminium de produire à nouveau sur un pied d'égalité avec leurs concurrents de l'UE. Point encore plus important: les politiques suisses s'engagent et reconnaissent clairement les performances du recyclage, c'est-à-dire des deux aciéries de Gerlafingen et d'Emmenbrücke, qui à elles seules, parviennent à faire fondre environ 1,5 million de tonnes de ferraille d'acier par an pour en faire de l'acier neuf de haute qualité. Ces activités de recyclage permettent d'éviter le transport non respectueux de l'environnement de cette ferraille vers l'étranger et l'import d'environ 700 000 tonnes d'acier. Cela correspond à environ 250 000 trajets supplémentaires en camion par an. Cet engagement politique en faveur d'un site de production durable crée un

cadre qui permet aux usines de bénéficier d'un climat d'investissement positif et contre ainsi catégoriquement la déclaration du conseiller fédéral Guy Parmelin, selon laquelle la production d'acier n'est plus nécessaire en Suisse.

Des mesures aux conditions strictes

La CEATE associe à juste titre le rabais échelonné sur quatre ans des taxes prélevées pour l'utilisation du réseau électrique à des conditions strictes et évite ainsi un soutien selon le « principe de l'arrosoir ». Les sites de production suisses doivent fournir une garantie, s'engager à effectuer des investissements durables, renoncer au versement de dividendes et communiquer publiquement sur leur situation économique. Mais la garantie du site, qui va au-delà d'un engagement clair en faveur d'un site et la publication de la situation économique de l'entreprise pourraient représenter des conditions impossibles à respecter pour les entreprises cotées en bourse.

Par ailleurs, les deux commissions qui se sont penchées sur la problématique des aciéries ont indiqué qu'il ne fallait pas exclure un changement structurel, et que les mesures ne devaient pas créer de précédent vis-à-vis de la politique industrielle générale.

metal.suisse salue cette réduction fiscale, mais exige d'autres mesures pour une solution durable

La décision d'alléger les taxes améliore les conditions-cadres de manière temporaire et rectifie la politique industrielle dans le domaine de l'énergie. En parallèle, les directives strictes évitent une politique industrielle générale et donc des effets néfastes.

D'après Diana Gutjahr, conseillère nationale et présidente de metal.suisse, la reconnaissance des performances du recyclage dans l'économie circulaire du métal en Suisse est un tournant: « Il y a encore quelques années, on ignorait largement que nous travaillions dans le domaine de la construction avec presque 100% d'acier recyclé, ou que nous disposions, en Suisse, des aciéries les plus écologiques de leurs domaines. Avoir une politique environnementale rigoureuse est une chose, mais l'économie doit avoir les moyens de la respecter. Les mesures d'allègement décidées par la CEATE créent un terrain égalitaire avec la concurrence étrangère et garantissent le recyclage durable de l'acier en Suisse. »

Le changement structurel souvent évoqué a un impact sur le secteur depuis plusieurs dizaines d'années. L'exemple le plus frappant est celui de l'aluminium, qui a subi une immense saignée. De grands noms du secteur ont tout simplement disparu et il ne reste aujourd'hui que quelques producteurs. Une situation similaire se profile pour les fonderies et les aciéries. Ces emplois industriels ont disparu de manière pérenne et il n'est pas possible de les faire revivre à la demande. Le reclassement de cette main d'œuvre spécialisée vers d'autres sites s'accompagne irrémédiablement de problèmes. Le manque de soutien et de reconnaissance sont également un avertissement pour les jeunes, qui préfèrent éviter de suivre une formation dans le secteur industriel de base. Les décisions du Parlement dépassent donc le soutien apporté à certaines aciéries.

Selon D. Gutjahr, cette décision ne fait finalement que déplacer le problème et n'apporte pas de solution durable. « À la fin des mesures d'allègement, les usines, tout comme d'autres industries de base qui consomment une grande quantité d'énergie sans bénéficier de réductions fiscales, seront à nouveau confrontées au problème des taxes exorbitantes. Le Conseil fédéral doit donc intervenir afin d'améliorer les conditions-cadres sur le long terme: les taxes de l'État liées à l'utilisation du réseau, au supplément réseau et au financement de la réserve d'énergie doivent être examinées dans le cadre de la stratégie énergétique de 2050 et doivent faire l'objet d'une baisse durable. Il serait bon également que le Conseil fédéral se penche sur les

questions stratégiques de la sécurité des approvisionnements, de la disponibilité de la ferraille ou du recyclage des matériaux. La réflexion axée sur la politique environnementale n'est pas suffisante. »

En tant qu'association faîtière, metal.suisse promeut la construction en acier, en métal et de façades en Suisse et s'engage en faveur du cycle des matériaux métalliques. L'association est convaincue de pouvoir apporter une contribution essentielle à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse grâce à ses méthodes de construction et à ses matériaux. Les matériaux recyclés sont aujourd'hui standard. metal.suisse encourage les concepts de récupération et de réutilisation des bâtiments et des éléments de construction et soutient leur mise en œuvre.

Bâle, le 20 novembre 2024

Contact médias metal.suisse

Andreas Steffes
Viaduktstrasse 8
4051 Bâle

info@metalsuisse.ch
+41 61 228 90 32
+41 76 426 34 01